

FICHE PRATIQUE SOUTIENS A L'EXPORT DE LA MUSIQUE 2015

« TOUS POUR LA MUSIQUE » RÉUNIT L'ENSEMBLE DES REPRÉSENTATIONS PROFESSIONNELLES DE LA MUSIQUE

Afin de donner suite aux travaux menés dans le cadre du livre blanc sur les Enjeux de la filière musicale à l'international, TPLM a initié une cartographie des différents programmes de soutien financier à l'export proposés par les organismes de la filière musicale (Bureau Export, CNV, Institut français, SACEM, Adami), élargie à d'autres agences et institutions (Business France, IFCLC, etc.).
 À destination des nouveaux utilisateurs des dispositifs de soutien à l'export, cette fiche pratique est une présentation simplifiée des différentes aides dont les professionnels, artistes et créateurs peuvent bénéficier pour accompagner le développement de leurs projets à l'international.

ORGANISME	SOUTIEN FINANCIER			SOUTIEN NON FINANCIER				DESTINATAIRE	PÉRIMÈTRE
	non remboursable	remboursable	garantie assurance	accompagnement	mise en relation	promo			
BPIFrance Export		●						PME - ETI	investissement export et BFR
Business France				●	●	●		entreprises	salons pros
Coface			●					CA export < 200 K€ et PME	premiers pas et prospection
Bureau Export	●			●	●	●		adhérents	territoires de marchés
Institut Français	●			●	●	●		structures professionnelles	tournees, festivals prescripteurs tout territoire
Adami	●					●		entrepreneurs de spectacles	création diffusion
Spedidam	●							structures françaises prise en charge transports	tournees déplacements
Sacem	●					●		sociétaires ou entrepreneurs de spectacles	création diffusion promotion
CNV	●	●						entrepreneurs de spectacles affiliés	tournees ou déplacements
Fonds Roberto Cimetta	●							artistes ou opérateurs de la Grande Europe, Moyen-Orient ou Afrique du Nord	résidences ou rencontres
OFQJ et OFAJ	●			●				artistes < 35 ans	voyages
OIF	●							personnalités morales	transport artistes et matériels
Cleiss	●			●				personnalités morales	mobilité

DISPOSITIFS RÉSERVÉS À LA FILIÈRE MUSICALE

Le Bureau Export

Le dispositif d'aides du Bureau Export s'adresse aux professionnels français actifs à l'export, membres de l'association (labels/producteurs phonographiques, éditeurs, distributeurs, producteurs de spectacles, managers, agents artistiques, ensembles indépendants) souhaitant être accompagnés dans leur travail de développement à l'international et justifiant:

- d'un environnement professionnel solide autour de leurs artistes;
- d'une stratégie de développement effective à l'international. Pour développer son action, le Bureau Export s'appuie sur:
- un réseau de 5 antennes implantées sur des territoires stratégiques à travers le monde (Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Japon, Brésil);
- un bureau basé à Paris, qui coordonne les 5 antennes et qui est également actif sur une quinzième de marchés prioritaires à l'export (Chine continentale, Hong Kong, Taïwan, Singapour, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada francophone et anglophone, Scandinavie, Espagne, Italie, Portugal...);
- deux plateformes professionnelles: french-music.org et francodiff.org.

Veille - Conseil - Mise en relation

- veille de marché, mise à disposition d'une base de données de contacts internationaux;
- conseil, suivi de la stratégie de développement sur un territoire concerné, identification de partenaires locaux potentiels, mise en relation...;
- organisation de rencontres professionnelles, présence sur des espaces collectifs lors de salons internationaux.

Promotion

- promotion auprès de professionnels internationaux identifiés sur l'actualité export des artistes;
- mise à disposition de titres sur la plateforme promotionnelle francodiff.org à destination des radios dans le monde.

Soutien financier

- aux concerts à l'étranger, via la Commission Export, programme mutualisé avec le CNV (⇒ [CNV](http://cnv.fr));
- aux actions de promotion et prospection à l'international, via la Commission Promotion;
- à une stratégie internationale complète développée autour d'un artiste, considéré comme « prioritaire à l'export » pour l'ensemble de son entourage professionnel, via le programme Bourse Export.

⇒ french-music.org
paris@french-music.org
 01 49 29 52 10

L'Institut Français

Opérateur du ministère des Affaires étrangères et du Développement International pour l'action extérieure de la France, il apporte un soutien à la diffusion des artistes (et de toutes les musiques) avec:

- conseil et expertise : auprès des professionnels étrangers, du réseau culturel français, des artistes et de leur entourage professionnel;
- aide financière à la diffusion : aide à projet sur les échanges et coopérations artistiques (Deca) via la [plateforme IFProg](http://plateforme-ifprog.org), convention avec des collectivités territoriales (indivisionnements ou en groupe). Soit 80 % maximum des frais de transport.
- mise en relation avec les industries musicales locales en liaison avec l'ensemble du réseau culturel à l'étranger (ambassades, Instituts français et Alliances françaises);

DESTINATAIRE Toute structure professionnelle en France ou à l'étranger;
DISPOSITIF Appel à projet annuel, dépôt des dossiers à l'automne sur :
 ⇒ www.institutfrancais.com
musiques@institutfrancais.com
 01 53 69 83 00

L'Adami

L'Adami, société de gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes, délégué à 3 commissions composées d'artistes élus, l'attribution d'aides financières par genre de projets. La Commission dramatique soutient les projets théâtre, cirque et court-métrage, la Commission variétés les projets chansons, musiques du monde, traditionnelles, rock et musiques actuelles, la Commission chefs d'orchestre et solistes de la musique, de la danse et du chant les projets de musiques classiques, lyrique, contemporaine, jazz et danse.
DESTINATAIRE Les aides sont à destination des artistes-interprètes, ils doivent obligatoirement passer par une structure. Soit l'artiste est hébergé par une structure, soit il a monté la sienne propre, soit il s'agit d'un producteur indépendant.
OBJET L'Adami apporte son aide financière aux projets d'action artistique favorisant l'emploi, le développement de carrière, la promotion des artistes interprètes professionnels. Ces projets doivent respecter la législation, notamment celle concernant le droit du travail, la propriété intellectuelle, et les règles budgétaires fondamentales.
 Les tournées ou les dates à l'étranger peuvent être soutenues dans le cadre du programme d'aide au spectacle vivant, il suffit d'inclure ces dates dans la demande d'aide au spectacle.
 ⇒ www.adami.fr
Critères d'acceptation
 Action culturelle - 01 44 63 10 00

La Spedidam

La Société de perception et de distribution des droits de tous les artistes-interprètes intervient par l'aide aux déplacements internationaux.

OBJET Frais de transport (avion, train, location de véhicule...) France vers l'étranger ou entre les Drom-Cor et la France métropolitaine.

DESTINATAIRE Structure française qui prend en charge les transports.
DISPOSITIF Sommes forfaitaires allouées à des artistes (individuellement ou en groupe). Soit 80 % maximum des frais de transport.
 ⇒ www.spedidam.fr
division-culturelle@spedidam.fr
 01 44 18 58 58

La Sacem

La Sacem développe une action culturelle à l'international par sa participation active au Bureau Export et à des initiatives mutualisées telles que, pour la musique contemporaine [les fonds Impuls](http://lesfondsimpuls.org) (France/Allemagne), [Disphonic](http://disphonic.org) (France/UK), [FACCI](http://facci.org) (France/USA) et pour le jazz [FAIJE](http://faije.org) (France/USA) ou les dispositifs export de l'AJC.
 Elle propose ses propres dispositifs d'aide à la création et aux résidences des auteurs et compositeurs membres de la Sacem, à la professionnalisation et l'insertion professionnelle des auteurs, compositeurs et éditeurs à l'étranger. Cette politique se traduit par la mise en œuvre de partenariats, l'accompagnement de professionnels (éditeurs, producteurs, managers, labels, etc.) dans le développement artistique d'auteurs et de compositeurs.
 Les secteurs concernés sont avant tout les musiques actuelles, la musique contemporaine et la musique à l'image.
 ⇒ www.sacem.fr
aline.jelen@sacem.fr

Le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)

Établissement public financé par la perception de la taxe fiscale sur les spectacles de variété, sa mission principale est de soutenir le développement des entreprises du secteur du spectacle vivant de variétés tant en France qu'à l'étranger.

Commission Développement à l'International

Cette commission met en œuvre 2 programmes d'aides : l'aide à la diffusion à l'étranger et le soutien aux déplacements.
DESTINATAIRE Employeur du plateau artistique, affilié au CNV.
DISPOSITIF 4 commissions/an - dépôt des dossiers 4 semaines avant la commission.
 ⇒ www.cnv.fr
com10@cnv.fr
 01 56 69 12 70

Commission Export

DISPOSITIF mutualisé entre le Bureau Export et le CNV: soutient les tournées à l'étranger et favorise la circulation des artistes dans le monde.
OBJET Organisation d'une tournée sur un ou plusieurs territoires étrangers, pour le développement de carrières d'artistes. Un support enregistré commercialisé est obligatoire.
DESTINATAIRE Employeur du plateau artistique, affilié au CNV et adhérent au Bureau Export.
PÉRIMÈTRE Territoires de marché
DISPOSITIF 4 commissions/an - dépôt des dossiers 4 semaines avant la commission.
 ⇒ www.cnv.fr/export-0
comexport@cnv.fr
 01 56 69 12 70

L'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic)

L'Ifcic a pour mission de faciliter le financement bancaire, en offrant sa garantie aux établissements qui prêtent aux entreprises et associations du secteur culturel.

Garantie financière

DESTINATAIRE Producteur phonographique, de spectacles, éditeur...
MONTANT 50 % du crédit et 70 % pour les crédits < à 150 K€.
PÉRIMÈTRE Crédits destinés au financement des entreprises dont les investissements à l'export.
FONCTIONNEMENT Dossiers transmis à l'Ifcic par les établissements prêteurs. Comités d'engagement toutes les 3 semaines.
 Les dossiers < à 50 K€ font l'objet d'une procédure de décision accélérée.
Taux Commission 1 % du montant garanti.

Avance remboursable « Musique »

DESTINATAIRE PME autonome, de plus d'1 an et agissant principalement comme producteur, éditeur, distributeur et détaillant de musique, ou diffuseur légal de musique enregistrée.
MONTANT Jusqu'à 70 % des dépenses dans la limite de 1,5 M d'€. **DURÉE** De 1 et 5 ans - franchise éventuelle de 6 mois.
PÉRIMÈTRE Investissements pour le développement des entreprises ou leur adaptation au marché dont l'export.
FONCTIONNEMENT Comité d'engagement. Les demandes < à 50 K€ (voire 100 K€) font l'objet d'une procédure de décision accélérée.
Taux Commission 4 %.
 ⇒ www.ifcic.fr

Avance remboursable « Spectacle vivant »

DESTINATAIRE PME et spectacle vivant musical de plus de 2 ans, affiliés au CNV et dont le CA moyen est > à 1 M€ et < à 5 M€. **MONTANT** Jusqu'à 70 % des dépenses dans la limite de 200K€/entreprise.
DURÉE De 1 à 4 ans - franchise éventuelle de 6 mois.
PÉRIMÈTRE Investissements structurant des entreprises éligibles, dont l'export.
FONCTIONNEMENT Comité d'engagement. Les demandes < à 50 K€ (voire 100K€) font l'objet d'une procédure de décision accélérée.
Taux Commission 4 %.
 ⇒ www.ifcic.fr

DISPOSITIFS COMMUNS À TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

BPIFrance Export

Label du partenariat entre BPIFrance, la Coface et Business France, BPIFrance Export propose différents soutiens pour le développement international des PME et ETI (petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire).

Prêt Export

OBJET Financement des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement pour le développement à l'export.
DESTINATAIRE PME, constituées en sociétés, et ETI indépendantes < à 5000 salariés, de plus de 3 ans.
MONTANT De 30 K€ à 5 M€.
DURÉE Remboursable en 7 ans dont 2 premières années de différenciel en capital.
FONCTIONNEMENT Géré par Business France. Déblocage sous 15 jours pour les prêts < à 150 K€ (prêts ou investissements en fonds propres). Pas de justificatif sur les dépenses, ni de caution personnelle ou garantie.
Taux En fonction de la cotation Fiben (fichier bancaire des entreprises) de l'entreprise.
 ⇒ www.export.businessfrance.fr

Contrat de Développement Innovation

OBJET Prêt sans garantie ni caution personnelle, finance les investissements immatériels et besoins en fonds de roulement pour un programme d'innovation ou de modernisation.
DESTINATAIRE PME de plus de 3 ans.
MONTANT De 40 K€ à 300 K€, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres.
DURÉE / Amortissement 6 ans avec allègement la 1ère année.
 ⇒ www.bpf.fr

Avance Export

OBJET Mobilisation des créances étrangères en euros sécurisées par un Assureur Crédit. Gestion en ligne de la trésorerie.
DISPOSITIF Assurance contre le risque de défaillance des clients étrangers et aide à la trésorerie. Contrôle de la solvabilité des clients en liaison et autorisation de tirage annuelle sur la base du chiffre d'affaires export confié à la BPI.

Business France

Favorise le développement international des entreprises implantées en France et leurs exportations (via notamment l'organisation de missions d'affaires personnalisées), gère et développe le volontariat international en entreprise.

Le V.I.E.

- mise à disposition d'un vivier de candidats et aide à la sélection;
- prise en charge de la gestion administrative et juridique;
- exonération de tout lien contractuel direct entre l'entreprise et le volontaire;
- mise à disposition de solutions d'accompagnement adaptées aux problématiques des PME;

⇒ www.businessfrance.fr/v-i-e/
 0 810 659 659 (prix d'un appel local)

Le programme France-Export

Piloté par Business France avec ses partenaires publics, il propose aux entreprises françaises des opérations de promotion commerciale à travers le monde.
 ⇒ export.businessfrance.fr

La Coface

La Coface gère, pour le compte et avec la garantie de l'État, des garanties publiques pour soutenir les exportations et les investissements réalisés par les entreprises françaises à l'étranger. Elle propose 2 systèmes de garantie:

Assurance Prospection Premiers Pas (ASP)

Formule simplifiée (demande en ligne, réponse sous 48 h) destinée aux PME (CA < à 50 M€, CA export = ou < à 200 K€ ou de moins de 10 % du CA global) qui font leurs premiers pas à l'export. Accessible pour un budget plafonné à 10 % du CA dans la limite de 30 K€.

Assurance Prospection

Accessible aux entreprises dont le CA est égal ou inférieur à 500 M€, cette assurance peut être renforcée par l'Assurance Prospection qui permet aux entreprises (CA compris entre 1,5 et 500 M€) de faire financer par leur banque des dépenses couvertes dans le cadre de ce contrat.
 ⇒ www.coface.fr
caroline.wood@coface.com

Autres types d'aides

Fonds Roberto Cimetta Programme de mobilité (bourses de voyage)

OBJET Projets professionnels dans l'objectif de travail en réseau entre acteurs culturels internationaux.
DESTINATAIRES Artiste ou opérateur culturel.
PÉRIMÈTRE Vivre ou travailler au Moyen-Orient, Afrique du Nord ou Grande Europe.
CONDITIONS 3 bourses de voyage maximum par personne ou projet.
 ⇒ www.cimettafund.org

L'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Office franco-allemand pour la jeunesse

Ces deux organismes soutiennent les échanges bilatéraux culturels et artistiques en faveur de la jeunesse.
 Sous réserve des « priorités » définies par ces deux organismes, ils peuvent contribuer aux voyages (résidences, festivals...) d'artistes de moins de 35 ans.
 ⇒ OFQJ www.ofqj.org - info@ofqj.org - 01 49 33 28 50
 OFAJ www.ofaj.org - info@ofaj.org - 01 40 78 18 18

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF)

OBJET Soutien à la circulation des artistes et des spectacles professionnels à l'international: aides aux transport (artistes et matériel), à la présence sur les salons internationaux.
DESTINATAIRES Toutes structures disposant d'un statut juridique impliquées œuvrant pour le spectacle et les artistes dans un pays du Sud, de l'Europe centrale et orientale membre de la Francophonie. Les festivals internationaux programmant ces artistes/spectacles sont éligibles.
 ⇒ www.francophonie.org/layer_joune
 01 44 37 32 72

Le Cleiss (Centre des Relations européennes et internationales de sécurité sociale)

Est le guichet unique au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale. Il dispense des conseils administratifs.
 ⇒ www.cleiss.fr

